

Liste de contrôle pour les médecins référents

Remarques préliminaires :

Chez les patients Covid-19 particulièrement vulnérables qui répondent aux critères de la SSI, le médicament à action antivirale directe nirmatrelvir [PF-07321332] / ritonavir (Paxlovid) est recommandé comme traitement de première ligne. Si le Paxlovid est contre-indiqué (généralement en raison d'interactions médicamenteuses nuisibles), le traitement par anticorps monoclonaux Sotrovimab (Xevudy®) ou le médicament antiviral direct Remdesivir (Veklury®) peuvent être utilisés comme alternative.

Les produits mentionnés peuvent être utilisés chez les **patients atteints du SARS-CoV-2 qui présentent des symptômes légers et qui, en raison de leur système immunitaire, présentent un risque élevé d'évolution sévère de la maladie.**

Le traitement des patients ambulatoires ne peut se faire que dans les [centres](#) désignés par les cantons.

Le Paxlovid, un médicament à action antivirale directe, est actuellement le seul médicament oral contre le Covid-19 disponible en Suisse. Le traitement comprend la prise simultanée de deux comprimés de nirmatrelvir [PF-07321332] et d'un comprimé de ritonavir toutes les 12 heures pendant 5 jours. Le traitement par anticorps avec Xevudy® est administré en une seule perfusion intraveineuse. La durée du traitement antiviral à action directe avec Veklury® est de 3 jours, en perfusion intraveineuse une fois par jour.

Conditions de traitement :

- Le patient est gravement immunodéprimé, présente un risque élevé d'évolution sévère de la maladie et ne peut pas développer une réponse immunitaire efficace à la vaccination contre le SARS-CoV-2.
- Le patient remplit les critères des "Recommandations de la Société Suisse d'Infectiologie (SSI) concernant le traitement précoce et la prophylaxie de la COVID-19" (**voir document [liste des critères](#)**)

Confirmations supplémentaires :

- Le patient a été informé de la possibilité d'un traitement précoce par Covid-19
- Le patient a été adressé au centre / hôpital le plus proche du canton avec un rendez-vous fixé rapidement (en règle générale < 5 jours après le début des symptômes) pour la thérapie ambulatoire.
- Le patient a reçu le numéro de contact du centre
- Le patient a été informé des mesures de protection possibles (telles que masque chirurgical, désinfection des mains, éviter les transports publics).